



# Bulletin *spécial Stagiaires* SNES Grenoble

**Félicitations pour votre réussite au concours et bienvenue dans l'académie de Grenoble ! Bonne rentrée à toutes et à tous !**

Chaque année, l'académie de Grenoble reçoit nombre de professeur-es stagiaires dans les INSPE de Grenoble et de Chambéry. Cette année, malgré la crise sanitaire et les difficultés liées à l'organisation du concours, il en est de même. Vous commencez un métier génial, un métier qui a du sens dans notre société, mais un métier encore trop déconsidéré.

« L'école de la confiance » du Ministre est celle de la défiance, surcharge de travail, manque de moyens humains et matériels. Alors que l'année 2019-2020 s'est terminée étrangement, votre rentrée en tant que professeur-e s'annonce également extraordinaire. Les élèves sont la raison et le cœur de notre métier et ils et elles ont aussi vécu une année scolaire chamboulée, leur rentrée en sera peut-être, encore plus que d'habitude, un moment important.

Alors que les conditions de stage devraient être celle d'une entrée progressive et cohérente dans le métier, vous serez parfois confronté-es à des conditions de travail bien difficiles. Le SNES-FSU se bat à vos côtés pour obtenir une formation de qualité, la reconnaissance du temps de trajet, de travail avec les tutrices et les tuteurs, de préparation de cours mais également du diplôme obtenu à l'INSPE.

C'est par la lutte collective que l'on obtient des changements, au cours des années précédentes, vos collègues de l'INSPE ont obtenu quelques modifications et un peu de reconnaissance mais il reste encore beaucoup à obtenir.

Au cours de l'été, nous avons déjà été présent-es à vos côtés, nous avons répondu à vos mails, nous vous avons informé-es sur les modalités et les procédures d'affectation. Nous avons pu aider nombre d'entre vous en interpellant le rectorat et en suivant les dossiers des collègues.

Le SNES-FSU continuera d'être à vos côtés lors de cette année très chargée. La plupart d'entre vous valideront un Master 2 et passeront par la titularisation, un partage du temps entre l'INSPE et l'établissement souvent très lourd. Pour les autres, le temps de formation s'ajoute à un service à temps complet !

Pour toutes ces raisons, nous sommes à vos côtés dès cette année, pour vous accompagner, répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter.

**Une question ? Un problème ? Ne restez pas isolé-e !**

**Contactez-nous** à l'adresse mé<sup>l</sup> [stagiaire@grenoble.snes.edu](mailto:stagiaire@grenoble.snes.edu)  
**Consultez le site** [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu) (rubrique Stagiaires /ESPE)

Cécile Sanchez, Manon Péroz & François Lecointe  
Responsables du secteur « Entrée dans le Métier » du SNES Grenoble

**Section académique du SNES (S3)**  
**6 avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble**  
**Tél : 04 76 62 83 30 / Mé<sup>l</sup> : [s3gre@snes.edu](mailto:s3gre@snes.edu)**

## Pense-bête du stagiaire, les étapes incontournables du calendrier

### Dès la prérentrée

Signez votre procès-verbal d'installation.  
Récupérez votre emploi du temps. Récupérez vos manuels, listes d'élèves, niveaux de classes, clefs...  
Remplissez votre dossier de reclassement.  
**Attention ! Les stagiaires n'ont pas le droit de faire des heures supplémentaires : vérifiez le nombre d'heures en établissement (8 à 10h pour les certifié-es et 7 à 9h pour les agrégé-es).**

#### Besoin d'aide ?

Les syndiqués du SNES-FSU dans votre établissement vous aideront dans toutes ces démarches et interviendront pour résoudre les problèmes éventuels (emploi du temps, etc.)  
Tous les mardis, une permanence SNES se tient à l'INSPE pour vous répondre.

### Octobre

Déposez, votre demande d'autorisation d'absence de droit au près de votre chef d'établissement pour participer au **stage syndical organisé le 10 novembre à Chambéry et le 17 novembre à Grenoble.**  
Votez et soyez candidat-es aux élections au conseil d'administration de votre établissement pour la liste SNES-FSU.

### Novembre

Informez-vous et venez nous rencontrer

**Stage syndical spécial stagiaires mardi 10 novembre à Chambéry et mardi 17 novembre à Grenoble**

#### Mutations : début de la phase inter-académique

Adressez au SNES-FSU académique la fiche de suivi de mutation avec la copie de votre dossier.

#### Besoin d'aide ?

Nous organisons des permanences à l'INSPE de Grenoble et Chambéry ainsi que dans tous les départements dans les locaux du SNES-FSU.

**Les enseignant-es et CPE, commissaires paritaires élu-es du SNES-FSU**, vous conseillent pour les premières opérations de mutation et vous aident à y voir plus clair.

### Janvier

**Mutations Inter : avez-vous bien pensé à nous transmettre votre fiche de suivi ?** Un oubli de pièce justificative, une erreur dans la stratégie, nous sommes là pour vous conseiller afin de faire valoir vos droits auprès de l'administration. Une fois les barèmes arrêtés, il est, par exemple, impossible de revenir sur un oubli de 150,2 points pour un rapprochement de conjoint-e !

### Mars-Avril

#### Mutations : début de la phase intra-académique

Adressez au SNES-FSU académique la fiche de suivi de mutation avec la copie de votre dossier.

#### Besoin d'aide ?

Nous organisons des permanences à l'INSPE de Grenoble et Chambéry ainsi que dans tous les départements dans les locaux du SNES-FSU.

### Fin juin

**Période d'affectation intra-académique.** Les élu-es du SNES-FSU sont ici aussi à vos côtés pour vous aider en cas de recours auprès de l'administration.

### Juillet

Décision de titularisation par le recteur après jury d'EQP. Révision des affectations, affectation des TZR.

#### Besoin d'aide ?

**Les militants du SNES-FSU sont toujours là !**



#### **ATTENTION ! Frais de déplacement**

#### **Stagiaires mi-temps en établissement : Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF)**

Cette indemnité (1000€/an) sera versée mensuellement aux enseignant-es et CPE stagiaires en substitution à l'indemnisation de leurs frais de déplacement si leur domicile ou établissement de stage et le lieu de formation sont situés dans des communes différentes.

Pour les collègues les plus éloigné-es, cette indemnité ne suffira pas à couvrir les frais réellement engagés. Le rectorat doit alors examiner les demandes des stagiaires dont les frais seraient supérieurs aux 1000 euros pour les indemniser aux frais réels (décret n°2006-781 du 3 juillet 2006). Contactez-nous si vous avez besoin d'aide sur ce sujet.

**Les stagiaires à temps complet en responsabilité** bénéficient d'un remboursement pour chaque formation au tarif SNCF 2<sup>nd</sup>e classe.

### **Faire grève, assister à une réunion syndicale... Quels droits ?**

Vous êtes fonctionnaires-stagiaires et, à ce titre, **vous bénéficiez des mêmes droits et devoirs que les titulaires**. Vous avez donc en particulier le droit de faire grève, d'assister à une réunion ou des stages d'information syndicale (dans la limite de 12 jours ouvrables par an).

***Le fait d'être syndiqué et/ou de faire grève n'a aucune incidence sur la titularisation, contrairement à ce qu'affirment parfois certain-es !***

### **Stage syndical, spécial stagiaire.**

**Echanger avec les militant-es du SNES-FSU, vous informer sur vos droits, votre carrière, vos mutations**

**Mardi 10 novembre à Chambéry**

**Mardi 17 novembre à Grenoble**

Tous les ans, des militant-es du SNES-FSU viennent à votre rencontre afin d'établir directement avec vous un premier bilan de la rentrée, de la formation et pour échanger nos points de vue sur la conception du métier et de nos enseignements... ainsi que sur votre formation. Pour nous, il est important de vous écouter, pour faire avancer le débat et nos propositions.

**Améliorer la formation et vous défendre au quotidien** sont les axes essentiels de nos actions.

Ce stage est également l'occasion pour vous d'avoir une **information approfondie sur les éléments de votre carrière (titularisation, notations, postes, services et conditions particulières d'exercice, etc.) et sur les mouvements de mutation**, dont la première phase devrait se dérouler cette année fin novembre.

Ces rencontres vous permettent de dialoguer avec des commissaires paritaires du SNES-FSU, c'est-à-dire des représentant-es élu-es du personnel. Les élu-es du SNES-FSU combattent années après années les passe-droits, et font reculer l'arbitraire, en défendant l'ensemble des personnels.

Cette année encore, **nous tenons nos engagements de syndicat ouvert aux débats et à toutes les collègues**, et vous donnons rendez-vous pour ces journées, qui ne sont en aucun cas réservées aux syndiqué-es.

***Vous recevrez dans votre établissement des informations complémentaires fin septembre.***

## Le SNES-FSU, qu'est-ce que c'est ?

### Qui sommes-nous ?

Les militant-es du SNES-FSU sont tous des enseignants du second degré, CPE et Conseiller-ères d'Orientation Psychologues, engagé-es dans l'action syndicale pour défendre une conception de nos métiers, pour être ensemble, solidaires.

L'action collective est indispensable face aux attaques que subit notre métier : dégradation des conditions d'exercice, baisse des salaires et du pouvoir d'achat (gelés pendant 6 ans et retour à un recrutement des stagiaires à l'échelon 1)...

### Comment pouvons-nous vous aider ?

Les militant-es se rendent disponibles pour vous **informer** le mieux possible, vous **rencontrer** pour recueillir vos avis, vos questions, vos préoccupations et vous **accompagner** dans vos démarches administratives. D'autre part, les élu-es du SNES sont majoritaires dans les commissions paritaires, contre pouvoir essentiel face à l'administration. Malgré la suppression de certaines commissions depuis 2019, les élu-es continuent de suivre vos demandes, veillent à l'égalité de traitement et vous assistent lors d'éventuels recours.



## Des sections dans chaque département (S2)

### SNES Section de l'Ardèche

Maison des Syndicats  
25, avenue de la Gare  
07000 PRIVAS  
04 75 64 51 15 / 06 81 82 73 25  
[snes-ardeche@wanadoo.fr](mailto:snes-ardeche@wanadoo.fr)

### SNES Section de l'Isère

Bourse du Travail,  
32, avenue de l'Europe,  
38030 GRENOBLE CEDEX 02  
04 76 23 14 18  
[snes.fsu38@wanadoo.fr](mailto:snes.fsu38@wanadoo.fr)

### SNES Section de la Drôme

Maison des Syndicats  
17, rue Georges Bizet  
26000 VALENCE  
04 75 56 77 77 / 07 80 37 65 42  
[snes26@wanadoo.fr](mailto:snes26@wanadoo.fr)

### SNES Section de Savoie

Maison des Syndicats  
77 rue Ambroise Croizat  
73000 CHAMBERY  
04 57 08 92 17  
[snes73@aol.com](mailto:snes73@aol.com)

### SNES Section de Haute-Savoie

10, rue Guillaume Fichet  
74000 ANNECY  
04 50 45 10 71  
[haute-savoie@grenoble.snes.edu](mailto:haute-savoie@grenoble.snes.edu)



@SNESFSUGrenoble

Pour des infos stagiaires et titulaires : le facebook du SNES-FSU de l'académie de Grenoble.

## Des sections dans chaque établissement (S1)

Rapprochez-vous du ou de la responsable SNES-FSU de votre établissement dès la rentrée, iel sera votre interlocuteur-ice privilégié-e sur votre lieu de stage.

## Se syndiquer dès l'année de stage ? Pourquoi ?

- Pour être sûr-e d'être informé-e, mais aussi défendu-e individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité pour tous.
- Pour contribuer au financement collectif, qui seul permet l'indépendance et l'efficacité (pour info, le coût réel de la cotisation, après crédit d'impôt, est de 40 euros pour un-e stagiaire certifié-e).
- Pour se donner les moyens de réussir les actions collectives que nous avons à construire ensemble, riposter aux attaques et défendre nos métiers, débattre des nécessaires évolutions du système éducatif et les élaborer ensemble, participer à la construction d'alternatives.

Tous les ans, plus de 40 % des stagiaires se syndiquent au SNES-FSU. N'attendez plus et rejoignez le syndicat majoritaire du 2<sup>nd</sup> degré, vous y avez votre place !

**Bulletin d'adhésion et adhésion en ligne sur [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)**